

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25334797***Déposé
27-05-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0635634961

Nom(en entier) : **CELSIUS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Louise 235
: 1050 Ixelles**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Vincent Vroninks, notaire associé à Ixelles, le 27 mai 2025, que l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "CELSIUS BELGIUM", ayant son siège social à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 235, a décidé ce qui suit :

PREMIÈRE RÉOLUTION : Réduction du capital par remboursement

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de cent quarante millions douze mille huit cent quarante-neuf euros (140.012.849,00 EUR), pour le ramener de deux cent septante-six millions sept cent mille huit cent quarante-trois euros (276.700.843,00 EUR) à cent trente-six millions six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent nonante-quatre euros (136.687.994,00 EUR), par le remboursement en nature à l'actionnaire unique, des 424.500 actions que la société détient de la société anonyme WIJNEGEM ONTWIKKELINGSMAATSCHAPPIJ, en abrégé « WOM », ayant son siège à 1050 Ixelles, Avenue Louise 235, identifiée sous le numéro d'entreprise 0442.739.672, et par annulation de quatorze millions mille deux cent quatre-vingt-quatre (14.001.284) actions appartenant à l'actionnaire unique, cette opération ayant pour but d'une part, de reclasser la participation dans WOM sous l'actionnaire unique, et d'autre part, de ramener le capital de la société à un niveau en ligne avec ses activités.

...

DEUXIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant:

"Le capital souscrit et entièrement libéré est fixé à cent trente-six millions six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent nonante-quatre euros (136.687.994,00 EUR), représenté par treize millions six cent soixante-huit mille huit cents (13.668.800) actions, sans désignation de valeur nominale, numérotées de 1 à 13.668.800."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME (établi avant enregistrement conformément à l'article 173, 1°bis du Code des droits d'enregistrement),

Vincent Vroninks, notaire associé.

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal avec annexe(s) :

- 1 procuration;
- statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").